



# DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 31 mai 2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 22
Absents :
Procuration : 3
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 31 mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle communale d'Emberménil sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

**Etaient présents :**

M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LAVOIL Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, Mme VILLAUME Damienne.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. KURKIENCY Jonathan donne pouvoir à DANIEL philippe, M. DEMONET Ghislain donne pouvoir à DUJARDIN Bruno.

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BIENTZ Guy était remplacé par M. LAVOIL Jacques, M. ARNOULD Philippe était remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. GEX Christian M. MARQUIS Noël, M. PISTER Jacques.

**Voix consultative :** Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude.

2017-022

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Rose-Marie FALQUE

**Affectation des résultats de la Régie dotée de la seule autonomie financière**

Date de convocation  
24/05/2017

Le Comité de pôle, après avoir approuvé le compte administratif de la régie dotée de la seule autonomie financière Maison du Tourisme de l'exercice 2016,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 20 854.65 €  
Un excédent reporté de : 32 799.84 €  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 53 654.49 €

DATE D'AFFICHAGE  
..J..

Acte rendu exécutoire après

Un excédent d'investissement de : 15 173.19 €  
Un excédent des restes à réaliser de : 1 250.00 €  
Soit un excédent de financement de : 16 423.19 €

dépôt en Préfecture le :

..J..

Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle, après avoir approuvé le compte administratif régie dotée de la seule autonomie financière Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois de l'exercice 2016, à l'unanimité :

et publication du :

..J..

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT : 53 654.49 €  
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 0.00 €  
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 53 654.49 €  
RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (001) : EXCEDENT: 15 173.19 €



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Fait à Emberménil  
Le Président,